



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 MAI 2013**

L'an deux mille treize et le vingt-sept mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de BLAGNAC, régulièrement convoqué par lettres en dates du 6 et 21 mai 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Maire, Bernard KELLER,
Bernard LOUMAGNE, Premier adjoint au Maire,
Christian BERGON, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Pascal BOUREAU, Monique COMBES, Jean-Paul TEJEDOR, Françoise LABORDE,
Adjoints au Maire,
Gilbert AJAS, Fouzia BENNAMA, Isabelle CHEZE, Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS (à partir de la question n° 21) , Gérard GABARRE, Benoît GOMEZ, Bernadette GUERY, Michel INDELICATO, Laurence MASSETTE, Michelle NENADITCH,
Conseillers municipaux délégués,
Sacha BRIAND, Monique IZAGA, Régis LEONARD, Liliane POINSOT, Gérard RASTOUL, Jean-Marc VALETTE,
Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Corine BUISSON a donné pouvoir à Bernard LOUMAGNE,
Marie-Christine CALVAIRAC a donné pouvoir à Christian BERGON,
Alain RIGOUT a donné pouvoir à Françoise FOLI,
Sylvie BOUSQUET-FABRE a donné pouvoir à Pascal BOUREAU,
Guilhem BOYER a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Brigitte CAMBOULIVES a donné pouvoir à Monique COMBES,
Viviane COUDREAU a donné pouvoir à Gilbert AJAS,
Jean-Claude DUBOS a donné pouvoir à Gérard GABARRE jusqu'à la question n°20.

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**

 - Dates de convocation : **6 et 21 mai 2013**
 - Date d'affichage : **21 mai 2013**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **21 mai 2013**

Benoît GOMEZ a été désigné secrétaire de séance ;

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2013 a été approuvé à l'unanimité.

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

Dans son propos liminaire, Monsieur le Maire a évoqué les points suivants :

- La visite, le 18 avril, de la « Maison intelligente » (*) de Blagnac par Mme Michèle DELAUNAY, ministre déléguée auprès du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et la signature d'une convention de partenariat, dans le cadre de la démarche « autonomie » entre Blagnac, la communauté urbaine Toulouse-Métropole et le Gérontopôle de Toulouse.

() Installée à l'IUT de Blagnac dans le cadre d'une formation-pilote à destination des professionnels des services à la personne : le DUT 2A 2M (Aide et Assistance pour le Monitoring et le Maintien à domicile)*

- Les grands chantiers de Blagnac :
 - Aéroscopia, l'espace d'exposition aéronautique : le planning des travaux est maintenu malgré les intempéries, le déménagement des aéronefs est donc prévu pour début juillet et l'ouverture est envisagée pour le premier trimestre 2014 ;
 - la ligne du tramway « Envol » qui desservira également l'aéroport : le 11 juin aura lieu à Blagnac le premier soudage de rails ;
 - le groupe scolaire « Jean Moulin » et l'unité centrale municipale de production de repas (UPCR) : ouverture dès la rentrée scolaire 2013-2014
- La confirmation de l'installation du siège d'EADS à Blagnac : 200 à 300 salariés prendront leur fonction dans le bâtiment « Auriga » dès le mois de septembre 2013. Une bonne nouvelle pour l'agglomération toulousaine en termes d'emploi et de rayonnement international.
- Les problèmes de circulation à régler très rapidement du fait de cette installation avec la Communauté urbaine, la Région et le Département.
- Le travail de négociation, qui commence à porter ses fruits, entrepris avec le Centre commercial « Leclerc » et les moyennes surfaces de la zone commerciale du « Grand Noble » pour remédier aux problèmes de stationnement, d'entretien et de remise en état de divers aménagements : un plan directeur d'aménagement a été défini.
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : les conclusions du Commissaire-enquêteur sur la seconde enquête publique relative à la modification du PLU sont largement favorables aux préconisations urbanistiques de la Ville sauf sur trois points.
- Le nouveau Conseil municipal de jeunes qui a été installé le 29 mars et s'est réuni en séminaire le week-end dernier.
- Les représentants de Blagnac qui siègent es-qualité au CODEV (Conseil de Développement), instance consultative auprès de la communauté urbaine Toulouse-Métropole mise en place le 10 avril. Ces nominations blagnacaises sont le reflet du dynamisme de la commune :
 - Stéphanie SENSE, Présidente du Conseil de Quartier Andromède (désignée par la Ville),
 - Jean-Michel VERNHES, président du directoire de la société « Aéroport Toulouse-Blagnac » et président du Conseil Économique et Social Local (CESL),
 - Jean-Louis RIBES, président de la société « DSI » (qui emploie 90 % de travailleurs handicapés),
 - Françoise BARUTELLO, présidente du club d'entreprises « REUSSIR »,

- Jean-Marc THOMAS, ancien président d' «Aerospace Valley » et aujourd'hui président de l'association d'insertion par l'activité économique « ENVOI »,
- Régis LEONARD, président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 31).
- Les prochaines manifestations :
 - vendredi 31 mai à 18 heures : pose de la première pierre du groupe scolaire « Andromède » puis soirée du Conseil de Quartier et parallèlement ouverture du festival dédié au jeune public « Luluberlu » dans le parc du Ritouret ;
 - vendredi 7 juin à 18 heures (auditorium de l'Hôtel de Ville) : réunion d'information à l'intention des conseils municipaux de Blagnac Constellation (**) sur l'état d'avancement du projet PEX, le Parc des Expositions qui sera construit sur des terrains appartenant aux communes de Beauzelle et d'Aussonne;

(**) Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Cornebarrieu, Mondonville

- vendredi 21 juin à 19 heures : inauguration du skate parc d'Andromède -construit sur proposition de l'ancien conseil municipal de jeunes- en ouverture de la Fête de la Musique.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 11 MARS 2013 AU 10 MAI 2013.

Aucune observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE A VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

2. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2013

SPORTS

- **BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY** **35 000,00€**
 Subvention exceptionnelle pour participation à l'organisation des 90 ans du club en juin 2013.

- BLAGNAC SPORT INTEGRE **1 000,00€**

Subvention exceptionnelle pour participation à l'organisation des 20 ans du club en juin 2013.

- TENNIS DE TABLE BLAGNACAIS **1 000,00€**

Subvention exceptionnelle pour participation à l'organisation des 30 ans du club en mai 2013.

- BLAGNAC BOXING CLUB **- 15 000,00€**

Subvention accordée pour l'organisation des championnats de France et des championnats WBA en juin 2013 à Blagnac laquelle a été annulée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR L'AVIS DE CONTRÔLE BUDGETAIRE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF AU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Le FIPHFP a émis deux titres de recettes à l'encontre de la commune d'un montant total de 175 631,40 € au titre de la contribution forfaitaire due par les employeurs qui ne remplissent par leur obligation d'emploi ou ne déclarent pas leurs effectifs auprès du FIPHFP.

En dépit de toutes les explications et preuves de bonne foi qui lui ont été fournies et de deux demandes de remise gracieuse formulées par la commune, l'agence comptable du FIPHFP a expressément demandé au Préfet de la Haute-Garonne de procéder au mandatement d'office de la somme considérée.

Au regard du doute né de la contestation de la créance par la commune, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a toutefois saisi pour avis la Chambre Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées afin de dire si la somme mise à la charge de la commune devait être considérée comme une dépense obligatoire pour cette dernière.

Après avoir sollicité les observations de la commune sur ce dossier, la Chambre Régionale des Comptes a rendu en sa séance du 26 février 2013, un avis de contrôle budgétaire au terme duquel elle a constaté que la créance alléguée par le FIPHFP était sérieusement contestée et ne constituait pas en conséquence, une dépense obligatoire pour la commune de BLAGNAC.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE A VOTE

4. CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS) POUR LE PORTAGE ET LA GESTION D'UN POLE COMMERCIAL CREE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER D'EMPALOT

Le quartier d'Empalot, situé au sud-est de la ville de Toulouse, fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain au titre du Grand Projet de Ville dont la première tranche opérationnelle est conventionnée avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Dans le montage proposé, il est envisagé que la SEM OPPIDEA crée, avec plusieurs partenaires financiers, une société commerciale, sous forme de société par actions simplifiées (SAS) qui porterait les murs commerciaux de cette l'opération et assurerait la gestion de l'ensemble commercial. Dans ce contexte, le risque directement supporté par OPPIDEA serait limité à son apport en capital.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que « toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des Collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

La Ville de Blagnac est actionnaire d'OPPIDEA à hauteur de 5 % et y dispose de 1 siège d'administrateur : la création de la SAS projetée est, en conséquence, subordonnée à son accord exprès.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE - CREATION DE 12 SIEGES SUPPLEMENTAIRES - NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES -

Conformément :

- à l'article L-5211-6-1 du CGCT
- modifié par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 9

concernant le nombre et les modalités de répartition des délégués communautaires.

Nouvelle répartition possible : la commune de Blagnac bénéficie d'un siège supplémentaire soit 5 représentants.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE BLAGNAC AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE "AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC"

Monsieur Pascal BOUREAU a été désigné à l'unanimité.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Madame COUFFIGNALS

7. EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES (SITPA)

Demande d'adhésion au SITPA des communes suivantes :

- FRANCON
- MONT-DE-GALIE
- VAUDREUILLE

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

8. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ANDROMEDE : ADOPTION DU LOT 13 : GTC-CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE

Entreprise TUNZINI sise à Colomiers
Montant du marché : 1 189 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

- Montant initial des marchés travaux en 21 lots: **8 094 542,75 € HT**
- Montant total des avenants au 13/05/2013 : **381 573,02 € HT**
soit + 4,71 %
- Coût à terminaison: **8 390 542,12 € HT**
soit + 3,66 %

Décomposition :

- ➔ Aléas conception : **145 000 € HT** soit 1,8 %
- ➔ Aléas projet +
demandes Maîtrise d'œuvre : **236 500 € HT** soit 2,9 %



9. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU LOT N° 1 "GROS-OEUVRE, FONDATIONS"

Suite à la cessation d'activité du titulaire du lot 23A (carrelage) il est envisagé de confier ces travaux au titulaire du lot 1 pour éviter de pénaliser trop lourdement le planning du chantier et permettre l'ouverture du groupe scolaire en septembre.

- montant du marché initial HT : 1 899 800 €
- montant du précédent avenant HT : 30 187,59 €
- montant du présent avenant HT : 141 367 €
- Nouveau montant du marché HT : 2 071 354,59 € (+9,03%)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 3 "CHARPENTES BOIS, COUVERTURE"

Il est nécessaire de procéder à certaines adaptations plus pertinentes : fermeture des patios en partie haute et mise en place de dispositifs de sécurité

- montant du marché initial HT : 528 816,53 €
- montant du présent avenant HT : 19 224,82 €
- Nouveau montant du marché HT : 548 041,35 € (+3,64 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N°4 "COUVERTURE ETANCHEITE, TOITURES VEGETALES"

Décalage de deux ouvertures sur la terrasse végétalisée trop visibles depuis la passerelle du hall d'accueil

- montant du marché initial HT : 106 440 €
- montant du présent avenant HT : 2 920,06 €
- Nouveau montant du marché HT : 109 360,06 € (+2,74 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N°8 "MENUISERIES EXTERIEURES"

Suppression de casquettes brise-soleil ventelles du patio du restaurant ainsi que de l'option « corian ».

- montant du marché initial HT : 901 379,40 €
- montant du présent avenant HT : - 66 839 €
- Nouveau montant du marché HT : 834 540,80 € (- 7,42 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 9 "SERRURERIE"

Pose de crémaillères brise-soleil, d'un garde-corps en toiture de la salle-multi-activités et diverses modifications.

- montant du marché initial HT : 136 414,66 €
- montant du présent avenant HT : 51 737,99 €
- Nouveau montant du marché HT : 188 152,65 (+ 37,92%)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 10 "MENUISERIES INTERIEURES"

Suppression d'ouvrages suite à mise au point de l'équipement mobilier : pupitre ateliers, tableaux tryptiques, cloisons mobiles, stores manuels, placards, bancs (- 68 131,50 €)

Travaux supplémentaires : stores électriques, placards, meubles rangements cartables, rangement cartables devant classes, échelle d'accès aux combles, porte coulissante

(+ 84 683,13 €)

- montant du marché initial HT : 263 456,89 €
- montant du présent avenant HT : 16 551,63 €
- Nouveau montant du marché HT : 280 008,52 € (+ 6,28 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 11 "ELECTRICITE"

- modifications résultant de la volonté de réaliser le même type de cuisine que les autres cuisines satellites dont les travaux de réfection démarrent, dans le cadre de l'opération de la cuisine centrale et de ses satellites,
- pose de commandes électriques des stores afin de les motoriser,
- rajout des prises RJ et PC au droit de chaque tableau dans les salles de classes.

- montant du marché initial HT : 398 164,60 €
- montant du présent avenant HT : 45 794,64 €
- Nouveau montant du marché HT : 443 959,24 € (+ 11,50 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 13 "CHAUFFAGE, CVC, PLOMBERIE SANITAIRE"

Suite au passage à une cuisine tout électrique (- 2 844,75 €), plus remplacement de la baignoire du logement du gardien par une douche (- 375,44 €)

- montant du marché initial HT : 985 022,44 €
- montant du présent avenant HT : - 3220,19 €
- Nouveau montant du marché HT : 981 802,25 € (- 0,33 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 19 "CLOISONS, PLATRERIE"

Création d'un doublage acoustique en remplacement d'un mur en béton pour isolement acoustique entre la salle multi-activités et le logement du gardien

- montant du marché initial HT : 134 830,90 €
- montant du présent avenant HT : 13 502,76 €
- Nouveau montant du marché HT : 148 333,66 € (+ 10,01 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 20 "FAUX PLAFONDS"

Pose d'un faux-plafond sur la galerie de liaison entre le restaurant et le préau

- montant du marché initial HT : 344 486,62 €
- montant du présent avenant HT : 3 812,47 €
- Nouveau montant du marché HT : 348 299,09 € (+ 1,10 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 30 "VRD"

Modifications demandées par la Communauté urbaine sur le réseau d'eau pluviale et réalisation des réseaux eaux usées (rues Guimbaud et Debax) en lieu et place de Veolia pour des raisons de contrainte de planning

- montant du marché initial HT : 384 946,18 €
- montant du présent avenant HT : 72 703,43 €
- Nouveau montant du marché HT : 457 649,61 € (+ 18,89 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 50 "EQUIPEMENT DES CUISINES"

Adaptation du matériel pour la gestion et le contrôle des températures sur le système informatisé de la cuisine centrale plus remplacement d'un chariot de débarrassage

- montant du marché initial HT : 146 561,96 €
- montant du présent avenant HT : 8 098,82 €
- Nouveau montant du marché HT : 154 660,78 € (+ 5,53 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Unité Centrale de Production

- Montant initial des marchés travaux en 22 lots:
6 721 636,95€ HT
- Montant total des avenants:
163 077,41 € HT
soit 2,43 %
- Décomposition:
 - Aléas conception: 12 525 € HT
 - Aléas chantier: 73 768,46€ HT
 - ➔ **Aléas projet = 1,28%**
 - Demandes supplémentaires utilisateurs: 46 303,19€ HT
 - Modification du projet suite à l'implantation du parking SMAT
30 440,86€ HT
 - ➔ **Travaux supplémentaires = 1,14%**

VILLE de
BLAGNAC

21. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 "VOIRIE-RESEAUX DIVERS/VRD"

Modification des réseaux et voiries pour concorder avec le nouveau parking de la ligne « Envol » et le nouvel accès à l'Est de la parcelle :

- montant du marché initial HT : 521 102,50 €
- montant du présent avenant HT : 18 558,22 €
- Nouveau montant du marché HT : 539 660,72 € (+ 3,56 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 "GROS OEUVRE"

Ajout de cheminement pour circuler dans le vide sanitaire en raison de la nature du sol et de la hauteur de la nappe phréatique, remplacement des plinthes en béton prévues dans les circulations par des plinthes plus fines et plus adaptées au lavage à grande eau

- montant du marché initial HT : 1 369 800 €
- montant du présent avenant HT : 19 220,15 €
- Nouveau montant du marché HT : 1 389 020,15 € (+ 1,40 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 3 "CHARPENTE METALLIQUE, BARDAGE"

Démontage et remontage des ventelles du local « froid »

- montant du marché initial HT : 213 902 €
- montant du présent avenant HT : 7 000 €
- Nouveau montant du marché HT : 220 902 € (+ 3,27 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 6 "SERRURERIE"

Ajout d'un bandeau métallique sur les façades et ajout d'une sécurité

- montant du marché initial HT : 59 921,17 €
- montant du présent avenant HT : 5 870 €
- Nouveau montant du marché HT : 65 791,17 € (+ 3,80 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 7 "Panneaux Isothermes"

Plinthes plus fines et plus adaptées au lavage à grande eau, amélioration de l'hygiène (extincteurs mis à l'abri des salissures dans des niches avec portes) augmentation de l'épaisseur des plafonds dans certaines zones

- montant du marché initial HT : 397 135,42 €
- montant du présent avenant HT : 15 835,56 €
- Nouveau montant du marché HT : 412 970,98 € (+ 3,99 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS- UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 10 "Peinture, Sol Souple"

Peinture en noir des gaines visibles pour une meilleure esthétique

- montant du marché initial HT : 50 568,34 €
- montant du présent avenant HT : 545 €
- Nouveau montant du marché HT : 51 113,34 € (+ 1,08 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 11 "Resine de Sol"

Suite à la modification d'un caniveau de sol, l'entreprise a dû reprendre la résine d'une pièce

- montant du marché initial HT : 98 963,29 €
- montant du présent avenant HT : 3 628,50 €
- Nouveau montant du marché HT : 102 591,79 € (+3,67 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N°13 "ELECTRICITE, COURANT FORT, COURANT FAIBLE"

Suite à des nécessités techniques, suite à la demande de la maîtrise d'ouvrage : divers travaux modificatifs, modification de la prestation d'anti intrusion, ajout d'un système de courant faible DECT et WIFI

- montant du marché initial HT : 317 144,70 €
- montant du présent avenant HT : 23 462,81 €
- Nouveau montant du marché HT : 340 607,51 € (+7,40%)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU LOT N°14 "PLOMBERIE,CHAUFFAGE-VENTILATION-CLIMATISATION(CVC)"

- suppression de l'osmoseur (eau pure),
- pose des platines inox,
- modification de l'extraction du four à pâtisserie,
- remplacement la Gestion Technique Centralisée (GTC) par supervision « ville de Blagnac » + affichages graphiques,
- ajout d'une potence en inox en plafond,
- ajout d'une vanne de sécurité pour décharger le réseau d'eau chaude solaire
- montant du marché initial HT : 1 195 503 €
- montant du précédent avenant HT : 62 712 €
- montant du présent avenant HT : 11 569,90 €
- Nouveau montant du marché HT : 1 269 784,90 € (+6,21 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N°15 "PRODUCTION FRIGORIFIQUE"

Modification des gaines : nécessité technique suite aux études de synthèse

- montant du marché initial HT : 611 142 €
- montant du présent avenant HT : 17 720 €
- Nouveau montant du marché HT : 628 862,00 € (+2,9 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 16 "ESPACES VERTS, CLÔTURES, PORTAILS"

En raison du projet « ligne Envol » du tramway, certaines adaptations techniques sont nécessaires: modification des prestations relatives aux portails et aux clôtures

- montant du marché initial HT : 68 748,60 €
- montant du présent avenant HT : -2 851,06 €
- Nouveau montant du marché HT : 65 897,54 € (- 4,15 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 18 "EQUIPEMENT DE CUISINE : INOX MATERIEL MECANIQUE"

Modification du matériel de cuisine fourni à la demande de la maîtrise d'ouvrage

- montant du marché initial HT : 710 336,65 €
- montant du présent avenant HT : -19 434,14 €
- Nouveau montant du marché HT : 690 902,51 € (-2.74%)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 21 : "EQUIPEMENT DE CUISINE - CONDITIONNEMENT"

Modification de prestation (matériel de conditionnement) à la demande de la maîtrise d'ouvrage

- montant du marché initial HT : 126 520,64 €
- montant du présent avenant HT : -1 006,43 €
- Nouveau montant du marché HT : 125 514,21 € (- 0,8%)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - UCPR - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 22 : "EQUIPEMENT DE CUISINE - LAVERIE"

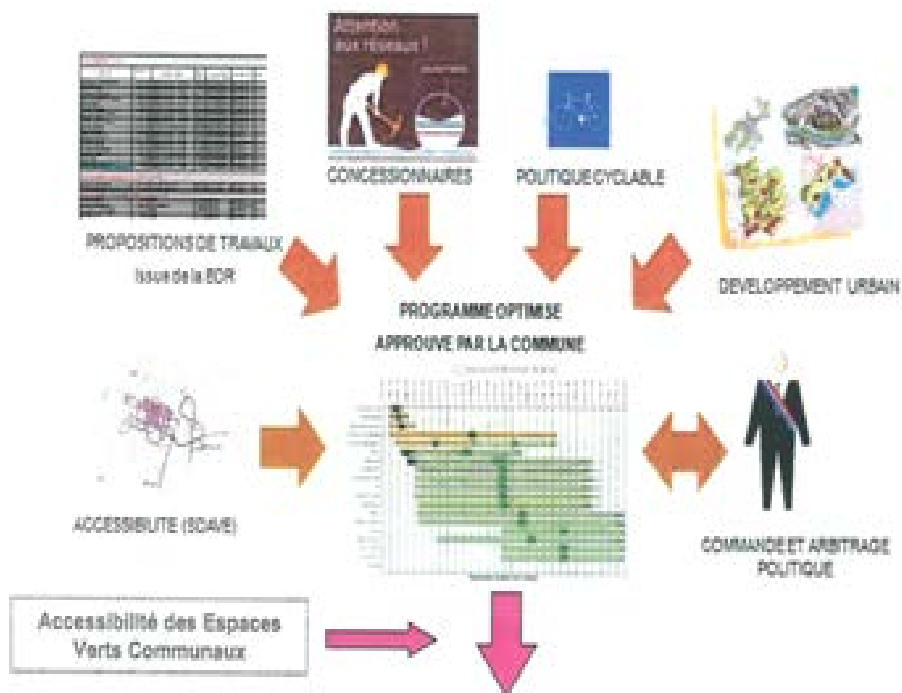
Modification de prestations (matériel de laverie) à la demande de la maîtrise d'ouvrage

- montant du marché initial HT : 186 279,00 €
- montant du présent avenant HT : -1 569,00 €
- Nouveau montant du marché HT : 184 710 € (- 0,84 %)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35. APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS (P.A.V.E.) POUR L'ANNEE 2013

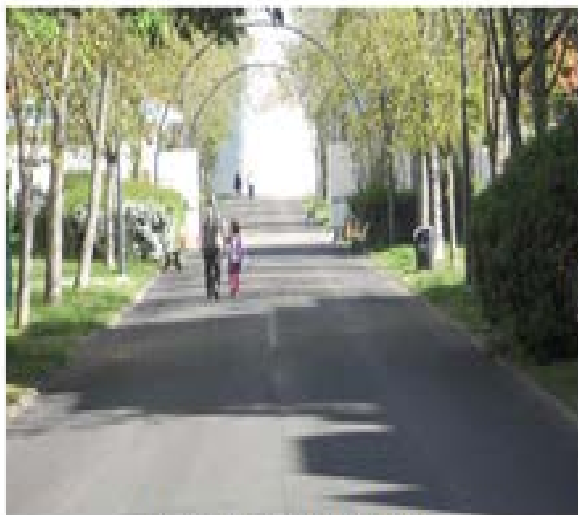
Principe d'élaboration d'un PAVE annuel



Chaque année, le PAVE est défini sur la base de la programmation de l'année n et de l'évaluation du PAVE de l'année n-1

Bilan Accessibilité 2012

Pôle Territorial	Responsable opération	Commune	Libellé opération	Descriptif sommaire de mise en accessibilité	Montant global de l'opération
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Aménagement du parking PECETTE	Création d'une rampe d'accès à la digue et de places PMR	370 000,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Aménagement du cheminement du Berry	Réfection du tapis comprenant la mise aux normes d'accessibilité	34 100,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Aménagement du trottoir de la rue Pasteur	Mise aux normes d'accessibilité	15 000,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Chemin d'accès du Four à briques	Mise aux normes d'accessibilité	14 550,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Aménagement du trottoir de la Rue Sarrazinière	Travaux d'aménagement intégrant l'accessibilité	13 700,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Aménagement de la voie verte le long de la RD902	Travaux d'aménagement intégrant l'accessibilité	467 000,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Aménagement de la rue carrière	Travaux d'aménagement intégrant l'accessibilité	490 000,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Aménagement du passage Charles Toulouse	Travaux d'aménagement intégrant l'accessibilité	540 000,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Aménagement du Vieux Chemin de Grenade	Travaux d'aménagement intégrant l'accessibilité	1 100 000 €



Cheminement du Berry



Mise aux normes de l'accès du Four à briques



Rue Pasteur mise aux normes de l'accessibilité



Rue Sarrazinière – Travaux d'aménagement intégrant l'accessibilité

Programme Accessibilité 2013

Pôle Territoire I	Responsable opération	Commune	Libellé opération	Descriptif sommaire de mise en accessibilité	Montant global de l'opération
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Avenue Guimbaud	Aménagement intégrant l'accessibilité	980 000,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Rue Debax	Aménagement intégrant l'accessibilité	700 000,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Allée de la piscine	Mise aux normes "accessibilité"	26 500,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Chemin des ramiers	Mise aux normes "accessibilité"	21 600,00
Nord-Ouest	ITE	Blagnac	Avenue de Cornebarrieu	Mise aux normes "accessibilité"	70 500,00

Comme chaque année, une enveloppe est également consacrée à des petits travaux d'accessibilité pour améliorer le confort des personnes à mobilité réduite (type abaissée de trottoirs, nids de poule, mise en place de mobilier urbain, etc.)

Travaux de compétence communautaire et SMAT:

- rue du Groupe d'Or : poursuite d'un cheminement cyclable entre la rue D. Daurat et la rue du Groupe d'Or ;
- échangeur Dewoitine/Bellonte : organiser la continuité piétons/cycles sur l'échangeur avec connexion aux rues du Parc, Daurat et Nadot.

Travaux de compétence communale

Installations ouvertes aux publics (IOP) :

- liaison Riou entre la route de Grenade et le vieux chemin de Grenade
- square du Relais



Suite à la délibération du 20 décembre 2012 approuvant d'une part le Schéma Directeur de la Voirie et des Espaces publics (S.D.A.V.E.) - outil stratégique et d'orientation issu de la concertation avec les associations et les communes dont s'est dotée la Communauté Urbaine Toulouse-Métropole - et décidant d'autre part d'engager pour l'année 2013 la démarche d'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux (P.A.V.E.) que chaque commune doit établir à l'aide du S.D.A.V.E.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

36. NOUVEAUX PROJETS ET TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL : AUTORISATION DE DEPÔTS DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS NECESSAIRES ET DE REALISATION DES TRAVAUX CORRESPONDANTS

Les nouveaux travaux à engager connus à ce jour sont les suivants :

- école de danse située sur la parcelle cadastrée section AY n° 25 : mise en place d'une grille
- parc du Grand Noble aménagé sur les parcelles cadastrées section BO n° 49 – 292 – 281 – 397 – 293 et 602 partie : installation de sanitaires.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Madame COUFFIGNALS

37. ADOPTION D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE BLAGNAC, LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE-METROPOLE ET LE GERONTOPOLE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE TOULOUSE, DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE "AUTONOMIE"

Dans le cadre de ses compétences, la communauté urbaine Toulouse-Métropole a engagé une démarche « Autonomie » visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Une convention cadre de partenariat avec le Gérontopôle du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, décline les engagements réciproques afin de prévenir ou retarder la survenance de la dépendance chez les personnes de plus de 65 ans.

Des conventions opérationnelles établies avec les communes - ou leurs Centres Communaux d'Action Sociale - du territoire métropolitain précisent les actions à développer.

La commune de Blagnac souhaite s'associer à cette démarche formalisée par la signature d'une convention avec la communauté urbaine Toulouse-Métropole et le Gérontopôle. Celle-ci a pour objet de définir les modalités d'intervention de chacun dans le cadre de ses compétences ainsi que les modes de collaboration.

La commune de Blagnac s'engage notamment à :

- participer à l'émergence des actions nécessaires au repérage et à l'accompagnement des personnes fragilisées,
- participer à travers son service d'aide à domicile aux formations dispensées par le Gérontopôle,
- faire connaître le dispositif auprès de ses partenaires notamment associatifs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SPORTS

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

38. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACTIVITE AQUAGYM

Notamment en ce qui concerne les modalités d'inscription des personnes mineures de plus de 16 ans, les modalités de remboursement et la pratique à la carte de l'activité.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

39. CREATION D'EMPLOIS DE SAISONNIERS D'ETE

Filière	Catégorie B	Catégorie C
Administrative - <i>adjoint administratif de 2^{ème} classe</i>		59
Technique - <i>adjoint technique de 2^{ème} classe</i>		147
Sportive - <i>éducateur des APS</i>	5	
Animation - <i>adjoint d'animation de 2^{ème} classe et adjoint d'animation de 1^{ère} classe</i>		90

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUESTION(S) DIVERSE(S)

- **TARIF DU CHAUFFAGE URBAIN**

Madame POINSOT a évoqué le tarif du chauffage urbain, des résidents de "Parc Nord" lui ayant fait part d'une importante augmentation prévue : +30 % sur le tarif R1.

Madame POINSOT a souhaité que des précisions soient demandées au délégataire, la société DALKIA.

Monsieur BERGON a précisé que suite aux travaux d'amélioration du réseau de chauffage urbain, l'augmentation maximum autorisée- telle qu'arrêtée dans le contrat de concession - pour amortir l'investissement est de 15% sachant que la TVA est à 5,5 % en raison de l'utilisation de la géothermie et que le conseil de la ville en matière de chauffage urbain a été chargé de vérifier cette augmentation évoquée par les résidents de «Parc Nord ».

- **CIRCULATION DANS LA ZONE COMMERCIALE « LECLERC »**

Madame POINSOT s'est étonnée que la circulation, lors des jours de grande affluence, soit réglée par une société privée autour du rond-point du centre commercial « Leclerc » à la sortie du parking en silo alors que cette voie est une voie communautaire et a demandé que la police municipale s'en charge.

MONSIEUR LE MAIRE a souligné qu'une partie des voies évoquées n'est pas dans le domaine public et qu'il n'entre pas dans les missions des policiers municipaux d'intervenir sur le domaine privé.

- **NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

Madame COMBES a apporté des précisions sur les nouveaux horaires de la semaine scolaire dès la rentrée 2013-2014, établis après concertation avec les équipes pédagogiques et les représentants des parents d'élèves et validés par l'inspection académique : semaine de 4,5 jours (cours le mercredi matin) de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h15, l'accueil des enfants s'effectuant dès 7h30 avec fermeture des établissements à 18h30.

- **DEMISSION DE MONSIEUR BRIAND**

Monsieur BRIAND a annoncé qu'il ne se présenterait pas aux élections municipales de Blagnac en 2014 et qu'il démissionnait donc de son mandat de conseiller municipal après dix-huit années d'exercice.

Monsieur BRIAND a ainsi présenté le futur candidat qui sera en tête de la liste que l'UMP présentera aux élections municipales de 2014 - Monsieur GERSON – et Monsieur GHRENASSIA qui lui succède au sein du conseil municipal de Blagnac, conformément aux dispositions législatives et suite au désistement de Madame THOUROUDE (*).

(*) *Candidate de la liste de Monsieur BRIAND aux dernières élections municipales de 2008 venant immédiatement après le dernier élu de cette liste, Monsieur VALETTE.*

Monsieur BRIAND a rappelé son attachement à la ville de Blagnac et combien fut enrichissante sur le plan personnel son expérience en qualité de conseiller municipal mais a regretté que la démocratie française ne donne pas plus de moyens aux groupes des élus de l'opposition pour assurer l'équilibre des pouvoirs.

Monsieur BRIAND a remercié ceux des Blagnacais qui lui ont fait confiance ainsi que les élus qui ont précédemment siégé dans son groupe et ceux qui continueront jusqu'aux prochaines élections puis a souhaité une bonne campagne électorale à l'ensemble de ses collègues.

MONSIEUR LE MAIRE a salué Monsieur GERSON et Monsieur GRHENASSIA et a souligné la permanence de l'engagement de Monsieur BRIAND, son courage – « dix-huit années dans l'opposition, cela n'est pas toujours chose aisée » – sa pugnacité et le brio de son éloquence.

MONSIEUR LE MAIRE a souhaité bonne chance à Monsieur BRIAND pour sa nouvelle vie politique à Toulouse.

<p>AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE, MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 19H35.</p>
--

***LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE À L'HOTEL DE
VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.***